



Géraldine Marks-Sultan



Géraldine Marks-Sultan est juriste dans le domaine du droit de la santé publique (collaboratrice scientifique à l'Institut de droit de la santé de l'Université de Neuchâtel). Docteur en droit, elle s'intéresse au rôle du droit comme moyen de promotion de la bonne santé et à son utilisation pour réduire les inégalités en santé. Dans ce contexte, elle participe à la création et à la réalisation de projets de recherche transdisciplinaires sur des défis sociétaux complexes qui peuvent être impactés par l'évolution du cadre légal dans le temps et dans l'espace (inégalités et pandémie dans le cadre du PNR80, santé personnalisée au sein du projet DoPHiS).

Elle met en place des programmes de suivi systématique des dispositions du droit pour documenter ces évolutions par thème et collabore alors avec d'autres disciplines pour tenter de mesurer l'impact de la distribution des dispositions du droit sur la santé des populations, selon l'approche de l'épidémiologie légale.

Elle transmet aussi cette approche à travers l'enseignement de l'introduction au droit dans différents cursus (santé globale, sciences de la vie, santé publique et juristes) principalement au sein de l'Université de Genève et de l'EPFL.